

CONDITIONS D’AFFILIATION A L’ASSURANCE HOSPITALISATION COLLECTIVE DKV VIA LA DEFENSE

Affiliation de l’assuré principal:

L’affiliation comme assuré principal est uniquement possible pendant la carrière active à la Défense.

Une fois pensionné, vous ne pouvez plus vous affilier comme assuré principal.

Affiliation membres de la famille:

1. Sans stage/formalités médicales:

1. A condition que le service assurance hospitalisation de l’OCASC reçoive la demande d’affiliation ([formulaire modificatif](#)) endéans les 3 mois qui suivent la date donnant droit à l’ouverture du contrat (mariage, cohabitation, naissance ou adoption), la couverture prendra cours à partir du 1er **jour** du mois de l’évènement.

- Documents requis : formulaire modificatif – acte de mariage/naissance/adoption – acte composition de ménage

2. Si le candidat prouve qu’il était couvert par une assurance équivalente jusqu’à la date de son affiliation chez DKV-Défense.

Dans ce cas, la [demande d’affiliation](#) ([formulaire modificatif](#)) et [l’attestation d’assurance à une autre compagnie](#) doivent nous parvenir endéans les 3 mois qui suivent la date d’échéance du contrat actuel.

- Documents requis : formulaire modificatif – attestation autre compagnie

2. Avec stage de 13 mois/formalités médicales:

1. Le candidat ne peut pas avoir atteint les 65 ans.
2. Si la demande parvient à l’OCASC plus que 3 mois après la date donnant droit à l’ouverture du contrat ou si le candidat n’est pas couvert par une assurance hospitalisation équivalente.

- Document requis : formulaire modificatif